



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS À CARACTÈRE FESTIF DANS L'AUBE**

Troyes, le 12 août 2021

Par arrêté préfectoral du 12 août 2021, M. Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, interdit sur l'ensemble du département de l'Aube les rassemblements à caractère festif (rave-party, teknival) ainsi que la circulation des véhicules transportant du matériel de son destiné à ces évènements, à compter du vendredi 13 août 18h00, jusqu'au mardi 31 août 10h00, afin de prévenir les troubles à l'ordre public occasionnés par ces évènements.

#### **Contact presse**

Matthieu OLIVIER  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : [pref-communication@aube.gouv.fr](mailto:pref-communication@aube.gouv.fr)

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube  
 @Prefet10